

# **COMMUNE DE ROCHFORT-MONTAGNE**

## **DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.)**



**Edition 2012**

## INTRODUCTION

Conformément à l'article R125-10 du code de l'environnement, l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est obligatoire dans les communes :

- où il existe :
  - un Plan Particulier d'Intervention (PPI)
  - un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)
- situées dans les zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5
- où sont situées des cavités souterraines ou des marnières.

Dans le Puy-de-Dôme, l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est obligatoire dans l'ensemble des communes du Puy-de-Dôme. Cette information consiste en un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Le DICRIM est un outil de communication qui a pour objectif d'informer le public, de rendre les citoyens conscients des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés et de connaître les mesures à prendre en cas de danger.

Ce document ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie.

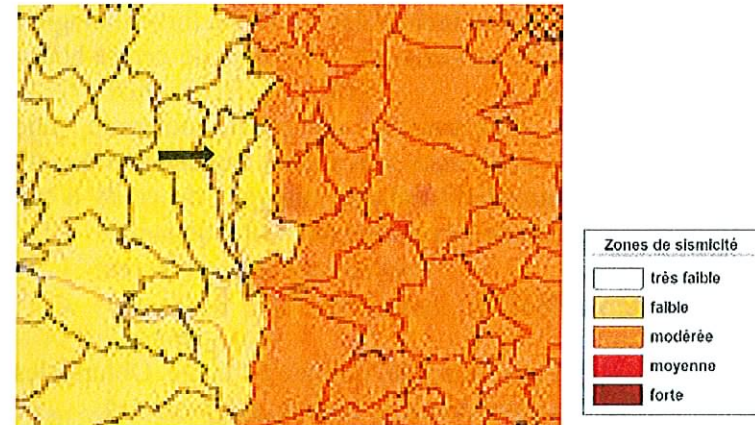
Le DICRIM est un document évolutif et peut être modifié. Il est consultable en mairie où il est par ailleurs affiché.

## RISQUE SEISME

La commune de Rochefort-Montagne est située dans une zone de sismicité faible (niveau 2).

Les particuliers sont sensibilisés lors de la délivrance de certificats d'urbanisme.

La surveillance sismique est assurée par l'Observatoire Physique du Globe de Clermont-Ferrand.



## CONSIGNES DE SECURITE

**Si vous êtes à l'extérieur**, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques, des arbres, de tout ce qui peut s'effondrer. En voiture, arrêtez-vous mais ne descendez pas avant l'arrêt des secousses.

**Si vous êtes à l'intérieur**, abritez-vous sous un meuble solide ou contre un mur porteur. Eloignez-vous des fenêtres

Protégez-vous la tête avec les bras.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ne prenez pas votre véhicule.

Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.

## RISQUE INONDATION

La Commune de Rochefort-Montagne est traversée par :

- la rivière « Fontsalade »
- le ruisseau de Rochefort
- le ruisseau de La Plane

Le ruisseau de La Plane ne passe pas à proximité immédiate d'habitations. La rivière Fontsalade et le ruisseau de Rochefort traversent le centre-bourg pour partie en souterrain.

Il n'existe pas de zones déclarées inondables sur Rochefort-Montagne. Une inondation est toutefois survenue en 1959 dans le centre-bourg suite à de très violentes pluies.

Afin d'éviter un risque d'obstruction du canal souterrain, une surveillance et un entretien des berges sont assurés régulièrement.

En cas de montée des eaux, les habitants mitoyens du cours d'eau seront informés par la mairie de l'évolution de la situation.

### CONSIGNES DE SECURITE

- Mettez-vous à l'abri et si possible, montez à l'étage. Obturez les ouvertures basses de votre domicile (portes, soupiraux...)
- Ecoutez la radio (France Bleu Pays d'Auvergne 102.5)
- Coupez le gaz et l'électricité
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours
- N'entrez pas dans une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- Après inondation, aérez et désinfectez les pièces de votre habitation, ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche, chauffez dès que possible

## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La Commune de Rochefort-Montagne a connu des mouvements de terrain de type glissement et chute de blocs/éboulement.

Trois événements ont été répertoriés par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) : parking de l'aire de jeux, RD 80 Le Pont du Chausse et talus subdivision. Des travaux de confortement ont été réalisés.

Ces phénomènes sont toutefois ponctuels, superficiels et très localisés.

### CONSIGNES DE SECURITE

#### **Pendant l'événement,**

- Evacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments
- Ne revenez pas sur vos pas
- Gagnez un point en hauteur, ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

#### **Après l'événement,**

- Évaluez les dégâts
- Informez les autorités

Si vous avez connaissance de cavités ou autre pouvant entraîner des mouvements de terrain, veuillez en informer immédiatement la mairie.

## RISQUE TEMPÊTE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrains et coulées de boues.

Les Conseils de comportement face à une vigilance météo « vents violents » :

### Vigilance orange

- Limitez les déplacements, limitez la vitesse sur route et autoroute
- Ne vous promenez pas en forêt
- Soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- N'intervenez pas sur les toitures
- Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol
- Fixez ou rangez les objets sensibles aux effets du vent

### Vigilance rouge

- Restez chez vous
- En cas d'obligation absolue de déplacement : évitez les secteurs forestiers, signalez votre déplacement à vos proches
- Écoutez la radio (France Bleu Pays d'Auvergne 102.5)
- Fixez ou rangez les objets sensibles aux effets du vent
- N'intervenez pas sur les toitures
- Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez des précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion

Les épisodes neigeux accompagnés de vague de grand froid entraînent du gel et du verglas. Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement difficiles sur l'ensemble des réseaux routiers. Le risque

d'accident est accru. Une immobilisation temporaire des moyens de circulation peut également survenir. D'importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

### Les conseils de comportement face à une vigilance météo « neige/verglas »:

#### Vigilance orange

- Renseignez-vous sur les conditions de circulation et limitez les déplacements ; limitez la vitesse sur route et autoroute,
- Équipez votre véhicule de pneus neige ou de chaînes
- Privilégiez les transports en commun
- Respectez les déviations mises en place
- Protégez-vous des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile
- Ne touchez pas des fils électriques tombés au sol
- Laissez passer les engins de déneigement sur les routes et autoroutes

#### Vigilance rouge

- Restez chez vous, évitez tout déplacement
- Prévoyez des éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable,
- En cas d'obligation absolue de déplacement : soyez très prudent, respectez les déviations mises en place, munissez-vous d'équipements spéciaux, prévoyez un équipement minimum en cas d'attente prolongée sur la route à bord du véhicule
- Écoutez la radio (France Bleu Pays d'Auvergne 102.5)
- Ne vous engagez, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route coupée
- Conformez-vous aux consignes données
- Protégez les canalisations d'eau contre le gel
- Ne touchez pas des fils électriques tombés au sol
- Protégez-vous des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile

## RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La Commune de Rochefort-Montagne est traversée par la RD 2089, voie à grande circulation où transitent des véhicules de transport de marchandises. Un accident de la route peut survenir et provoquer trois types d'effets : une explosion, un incendie ou un dégagement de nuage toxique..

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

### CONSIGNES DE SECURITE

Si vous êtes témoins :

- Protégez pour éviter un « sur-accident », balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faites éloigner les personnes à proximité. Ne fumez pas.
- Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la gendarmerie (04 73 65 80 07) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transports, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre et le cas échéant, le numéro du produit et le code danger placés sur le véhicule.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie

En cas de fuite d'un produit :

- Ne touchez pas ou n'entrez pas en contact avec le produit. Si c'est le cas, lavez-vous et si possible, changez-vous.
- Quittez la zone de l'accident en vous éloignant si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez les portes et les fenêtres et arrêtez les ventilations

Dans tous les cas, n'allez pas chercher vos enfants à l'école et ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte.

**RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES**

## RISQUE FEU DE FORÊT

La commune de Rochefort-Montagne n'a pas été répertoriée comme étant soumise au risque feux de forêt. Toutefois compte-tenu de la présence d'espaces boisés (forêt domaniale de Guéry, bois de Chez Chocoi, Puy d'Ebert, Puy de Saint-Martin), il est important de connaître quelques éléments.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin :

- d'une source de chaleur (flamme, étincelle, point chaud...)
- d'un apport d'oxygène (le vent peut accroître rapidement le phénomène)
- d'un combustible comme la végétation

### CONSIGNES DE SECURITE

Si vous êtes témoins, donnez l'alerte (pompiers 18 ou 112) en précisant le lieu exact et ne vous approchez pas du feu

Face au feu, gardez votre calme

- Eloignez-vous dos au vent
- Dirigez-vous vers une voie de circulation ou une zone dégagée de végétation, recherchez un écran (mur, rocher...)
- Respirez à travers un linge humide pour vous protéger de la fumée
- Ne sortez pas de votre voiture
- Dans une maison, arrosez les façades, fermez et arrosez toutes les ouvertures, portes et volets puis rentrez les tuyaux d'arrosage, bouchez les appels d'air, calfeutrez-vous avec des linges humides. Sauf consigne d'évacuation, une maison reste la meilleure protection
- Laissez le portail ouvert pour permettre l'accès des pompiers

**RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES**

Par ailleurs, l'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par un arrêté préfectoral disponible en mairie.